

DEPOSER UNE RECLAMATION

ORGANISATION DES COMPETITIONS

1/2

Si pendant une compétition officielle, une équipe estime avoir été lésée dans ses intérêts par une décision d'un officiel (arbitre, OTM), ou par tout événement survenu pendant la rencontre, elle peut **déposer une réclamation**.

→ Pendant la rencontre

→ **Le capitaine en jeu ou l'entraîneur de l'équipe réclamante** doit **déclarer la réclamation à l'arbitre le plus proche au moment où le fait se produit** :

- Au premier ballon mort et chronomètre de jeu arrêté si le ballon est vivant au moment de la faute supposée commise ;
- Immédiatement si le ballon est mort et le chronomètre de jeu arrêté.

→ **Le marqueur** :

- doit, **sur les indications de l'arbitre**, mentionner sur un papier libre, qu'une réclamation a été déposée et l'enregistrer sur l'e-marque;
- doit inscrire la marque, le temps affiché, la période, l'équipe réclamante, le déclarant, les n° des 2 capitaines en jeu.

→ Après la rencontre

→ **Le capitaine en jeu ou l'Entraîneur de l'équipe réclamante** :

- doit, dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre, **dicter l'objet de sa réclamation à l'arbitre**, dans le vestiaire ;
- doit **signer la feuille de marque au verso et au recto avant sa clôture**.

→ **L'arbitre** :

- doit inscrire sur la feuille de marque le texte de la réclamation, sous la dictée du capitaine en jeu de l'équipe réclamante ou de l'entraîneur et la signer.
- doit indiquer le montant nécessaire au dépôt de la réclamation et préciser qu'un virement bancaire, l'envoi d'un mandat ou l'envoi d'un chèque doit être réalisé par l'association réclamante dans un délai de 24h (règlement propre au CDYBB).

→ **L'aide-arbitre** :

- doit signer la réclamation.
- doit rédiger un rapport circonstancié, personnalisé et détaillé, portant sur les points précis faisant l'objet de la réclamation et le remettre immédiatement après la rencontre à l'arbitre (utiliser l'imprimé prévu à cet effet).

→ **Le capitaine en titre ou l'entraîneur adverse** doit signer la feuille de marque dans le cadre réservé à cet effet pour attester de sa prise de connaissance.

DEPOT D'UNE RECLAMATION

ORGANISATION DES COMPETITIONS

→ **Le marqueur, le chronométreur, le délégué de club** doivent :

-remettre à l'arbitre un rapport circonstancié, personnalisé et détaillé, portant sur les points précis faisant l'objet de la réclamation (utiliser l'imprimé prévu à cet effet).

-rapporter tout élément nécessaire à l'instruction de la demande et de la régularité de la procédure.

→ **Dans les 24h après la rencontre**

→ **Le capitaine en jeu ou l'entraîneur de l'équipe réclamante** doit adresser le premier jour ouvrable qui suit la rencontre, un **rapport détaillé portant sur les points précis faisant l'objet de la réclamation**, en identifiant bien la rencontre.

→ **L'arbitre** doit adresser le lendemain de la rencontre, un rapport circonstancié, personnalisé et détaillé portant sur les points précis faisant l'objet de la réclamation (imprimé prévu à cet effet) accompagné de la copie de l'e-Marque, ainsi que des rapports de l'aide-arbitre, des OTM et du délégué de club.

→ **Le président ou le secrétaire Général de l'association réclamante**, doit, pour que la réclamation soit recevable :

-**confirmer la réclamation**, le premier jour ouvrable suivant la rencontre par pli recommandé adressé à la Commission des compétitions de la LIFBB (championnats régionaux) ou de la FFBB (championnats nationaux) ou **par simple email à la Commission des compétitions du CDYBB pour les championnats départementaux**;

-joindre obligatoirement **un chèque, la preuve d'un virement ou un mandat** du montant correspondant au dépôt d'une réclamation (**100€** conformément au règlement du CDYBB) qui restera acquis à l'organisme concerné ;

-le rapport détaillé de l'entraîneur ou du capitaine de l'équipe réclamante devra être joint (s'il n'a pas été préalablement envoyé).

→ **Traitement de la réclamation**

Après avoir vérifié la recevabilité de la réclamation, la commission des compétitions et/ou la commission des officiels pourront statuer sur le bien fondé de la réclamation.

Formulaire de réclamation →

